

## **De l'environnement à l'autochtonie et à l'autodétermination : les luttes des communautés paysannes contre les compagnies minières au Pérou**

Carmen Salazar-Soler  
CNRS (Mascipo, UMR 8168)  
(Paris – France)  
carmen.salazar-soler@ehess.fr

Au cours des vingt dernières années, l'activité minière, dopée par les cours des matières premières et une législation très favorable, s'est développée de manière spectaculaire au Pérou, tant dans les régions « traditionnelles » de la *sierra* que dans de nouvelles zones comme les vallées agricoles de la côte. Cette croissance de l'activité minière n'a pas d'équivalent dans l'histoire économique péruvienne récente (De Echave, 2009). Ainsi par exemple, la dernière décennie du siècle dernier a vu les surfaces des concessions minières se multiplier presque par huit (de 2 millions d'hectares en 1991 à 15 millions en 1999).

Depuis une quinzaine d'années, l'activité minière suscite aussi une résistance croissante de la part des populations locales, notamment des communautés paysannes et indigènes touchées par les projets miniers. Au cours de ces années, le nombre de conflits autour des projets miniers et des mines en activité, ainsi que le nombre des protestations liées à l'activité minière ont augmenté considérablement : 162 conflits ont été répertoriés en 2008 par le Ministère péruvien de l'Énergie et des Mines et plus de 200 en 2011. Ils touchent au moins 15 régions minières différentes.

Le but de cet article est de proposer une réflexion sur le processus d'ethnification du discours et de l'action des communautés paysannes qui luttent contre les compagnies minières au Pérou, à travers l'analyse du parcours de la Conacami (Confédération Nationale des communautés affectées par l'activité minière).

La Conacami se définit comme une organisation nationale formée par les représentants des communautés rurales et urbaines affectées par l'activité minière, hydro-électrique et autres industries extractives. Elle a été créée en 1999, au moment de la privatisation des entreprises minières de l'État et de la mise en marche d'ambitieux projets d'investissements et de modernisation de l'activité minière par des compagnies privées péruviennes et les multinationales les plus puissantes du secteur. Selon ses dirigeants, « *La Conacami se veut une réponse aux effets du néolibéralisme et de la globalisation* » et ses objectifs sont d'obtenir le respect du droit à la vie, au territoire, aux ressources naturelles, et « *la consultation et l'autodétermination des peuples pour obtenir le développement intégral et durable à travers la participation, le dialogue, [...]* ».

Initialement cette organisation utilisait des arguments socio-environnementaux dans sa défense des communautés paysannes et indigènes, mais ces dernières années, elle a intégré le mouvement de défense de ces communautés contre les conséquences de l'activité minière dans un mouvement à caractère ethnique, notamment pour pouvoir bénéficier du « manteau protecteur » de l'accord 169 de l'OIT.

Depuis 2003, on assiste à un processus d'indigénisation du discours et des pratiques de la Conacami et d'insertion de la lutte contre l'activité minière dans un mouvement indigéniste

national et pan-andin. En fonction de cette stratégie la Conacami a tissé des liens avec les mouvements « indigènes » des pays voisins, Bolivie et Équateur notamment.

### **I. Le virage de la Conacami**

Il est nécessaire d'analyser plus en détail comment s'est produit ce virage dans les perspectives de la Conacami. Quand elle est créée en octobre 1999, la Conacami émerge non comme une organisation indigène mais simplement comme une coordination des communautés affectées par l'activité minière. Elle est née pendant le Premier Congrès National des Communautés Affectées par l'Activité Minière, qui eut lieu à Lima et a réuni des délégués de communautés de 13 départements du pays. Dans ce congrès, il fut établi que le but principal de la Conacami était de répondre au niveau national au développement accéléré de l'activité minière qui commençait à affecter les territoires des communautés paysannes, des populations rurales et des petits propriétaires agricoles.

Pendant les premières années, la Conacami a affiché une mission de revendication des droits des communautés affectées par l'activité minière : terre, eau, revendications socio-économiques.

M. Palacios, son ancien président, reconnaît qu'au début elle était très fortement influencée par l'organisation syndicale. Selon lui, on peut distinguer deux étapes dans la vie de la Conacami : une première étape de teneur environnementaliste, et une seconde étape de teneur plutôt indigéniste. À l'origine, affirme M. Palacios, la Conacami est une organisation fondamentalement environnementaliste : « (...) *Pour nous il s'agissait de la défense de l'environnement, de l'eau propre, des terres sans pollution, de la santé sans pollution. À ce moment-là, nous n'avions pas clairement en tête l'agenda indigéniste, même si nous avons quelques indices* ». Selon lui cette étape correspond à celle d'« *une révision des lois et dans certains cas de la prise de connaissance de différentes lois péruviennes : loi des communautés paysannes, code environnemental, et aussi la loi de reconnaissance de titres des communautés et de servitude minière* ».

À la fin de cette première étape, les membres de la Conacami vont découvrir l'existence de conventions et de normes internationales concernant les droits des peuples indigènes, notamment la Convention 169 de l'OIT, ce qui va changer définitivement l'orientation de l'organisation.

Conséquence de cette prise de conscience, la Conacami entame une nouvelle étape caractérisée par la construction d'un réseau de relations internationales et d'échanges d'expériences avec les organisations indigènes équatoriennes et boliviennes, en particulier Ecuvarunari et la Conamaq.

Pour cette prise de contact avec des organisations indigènes des pays voisins, la Conacami a été soutenue par des ONG internationales, en particulier Oxfam Amérique et IBIS. Au Pérou les ONG qui travaillaient pour les droits des peuples indigènes étaient jusque là focalisées sur l'Amazonie, du fait du degré de développement atteint par les organisations amazoniennes par rapport à celle de la zone andine. Oxfam a été la première ONG à s'intéresser aux organisations andines, puis est arrivé le soutien très actif d'IBIS.

C'est IBIS qui permettra un fort rapprochement avec le mouvement indigène équatorien. De manière générale, cette ONG danoise a eu une grande influence sur le changement de ligne de la Conacami. Selon M. Palacios, c'est au cours de l'un des Congrès d'Ecuvarunari, en 2002, que son institution prend contact pour la première fois avec IBIS, qui soutenait déjà depuis un certain temps le mouvement indigène équatorien. Lors de ce congrès, IBIS proposa aux

dirigeants de la Conacami de se transformer en la contrepartie andine de l'organisation indigène amazonienne du Pérou afin qu'elle puisse diriger le mouvement indigène péruvien. *« Un an plus tard, au cours du IIème Congrès National de la Conacami, IBIS apporte un premier soutien, et on discute la ligne que devait assumer la Conacami. C'est ensuite que l'on commence à incorporer une partie de l'agenda indigène dans les revendications. Comme par exemple la défense des territoires indigènes, la défense des ressources naturelles que nous avons toujours utilisées traditionnellement dans nos communautés, le besoin de réaliser nos marches et nos mobilisations avec un comportement d'identité ».* (Palacios, 2006)

On peut observer ce changement d'orientation et l'incorporation de la problématique identitaire dans le programme de la Conacami à travers l'évolution de ses manifestations politiques et de ses marches et mobilisations. La première marche organisée par la Conacami eut lieu en 2001 ; elle était partie de différents endroits du pays pour confluer vers Lima. Sous le slogan d'« animaux affectés par l'activité minière », cette première marche eut un certain succès : *« les animaux ont marché avec nous, des moutons sans laine, très affectés, des vaches, très maigres, qui tenaient à peine debout et des moutons moribonds. Nous avons marché avec eux et les paysans sont venus avec leurs ponchos ».* Si la marche fut une réussite en termes de nombre de participants, elle n'obtint cependant aucune réponse de la part du gouvernement et des autorités : *« à ce moment-là, nous étions méprisés par tout le monde, ils nous disaient : "vous êtes fous, faire une marche comme ça avec vos animaux, serranos puants qui viennent contaminer Lima, vous devez rester là-bas avec votre pollution". Le gouvernement ne nous prêta aucune attention ; la marche fut une réussite en termes de mobilisation, mais en termes d'obtention de réponses concrètes, politiques, il n'y a rien eu, sauf notre visibilité comme acteur porteur de revendications ».*

En 2002, la deuxième marche, qui marque le basculement vers une perspective indigène, fut plus efficace en termes de réception des revendications de la part du gouvernement : *« En 2002 nous avons réalisé une deuxième marche avec beaucoup plus d'accent mis sur l'identité. Les gens sont venus tels qu'ils sont. On a dit aux gens de venir comme ils sont. Donc nous sommes venus avec nos jupons [polleras], nos chapeaux, nos ornements, nos bonnets [chullos], nos ponchos. Nous avons envahi Lima. Et le gouvernement n'a pas eu d'autre option que de nous recevoir au palais et nous avons dit : "nous entendons que les problèmes dont souffrent les communautés paysannes ont besoin d'attention, surtout en ce qui concerne les communautés indigènes". Et c'est seulement à partir de cette marche, qu'on a commencé à parler des indigènes dans les Andes ».*

La nouvelle tendance adoptée par la Conacami a été officialisée lors du Congrès National de 2003, au cours duquel ont été définies les nouvelles « lignes stratégiques » de l'organisation. Selon M. Palacios, l'une des lignes stratégiques de son organisation est *« la reconstitution des identités et de nos cultures comme peuples ancestraux, comme peuples originaires ».* Au Congrès de 2003 la Conacami a aussi décidé de développer une véritable « problématique internationale ».

Le Congrès d'octobre 2003 n'est pas important seulement pour l'incorporation de la problématique de l'identité, mais aussi parce que, selon M. Palacios, c'est au cours de ce congrès, qu'on a accepté d'« initier le processus de développement du projet politique ». Selon lui ce projet politique *« est un projet de vie, d'existence pour nos peuples et communautés originaires [ ...]. Le projet politique a aussi comme composant de développer le bras politique propre au mouvement indigène, dans son expression politique et pour la participation politique ».*

Selon M. Palacios, la Conacami a prévu de développer trois champs pour les années suivantes : « *droits culturels, droits territoriaux, ressources naturelles et environnement, et droits politiques. Il existe une nouvelle position sur la question politique, et nous proposons la refondation de l'État, de la démocratie ; nous parlons de la construction de l'État plurinational et d'une société interculturelle* ».

Lors de ce deuxième congrès, la Conacami a donc décidé d'élargir ses objectifs. Dans cette perspective elle est devenue la Confédération des Communautés Affectées par l'Activité Minière, Conacami-Perú. Avec ce changement – de coordination à confédération – la Conacami avait la prétention d'articuler tous les groupes indigènes andins, et pas exclusivement ceux affectés par l'activité minière. Le thème de la défense et de la lutte contre les compagnies minières va être re-élaboré dans une perspective indigéniste. La Conacami va en quelque sorte « *construire un discours anti-minier indigéniste* » (Paredes, 2006 : 506).

Comme l'a déjà indiqué Paredes (2006 : 506) la construction de ce discours a impliqué de passer d'une perspective revendicative de défense des ressources naturelles et de protection de l'environnement et d'une stratégie d'organisation visant la solution de conflits, à une perspective basée sur la revendication des droits collectifs des peuples indigènes. Désormais la Conacami exige de l'État de « *respecter et garantir la reconnaissance de l'existence des communautés en tant que peuples indigènes, avec une représentation [personería] juridique reconnue par la Constitution et de garantir le plein exercice de ses droits collectifs, telle la propriété des territoires qu'ils occupent depuis un temps ancestral et des ressources naturelles qu'ils utilisent traditionnellement dans leurs activités* » (Conacami, 2005).

En conséquence, la Conacami demande à l'État la « *reconnaissance des communautés paysannes en tant que formes d'organisation sociale des peuples indigènes avec une autonomie de gouvernement et d'administration de leurs territoires* ». Elle établit aussi que « *les ressources minières et pétrolières dans leurs territoires ne pourront être exploitées qu'après consultation et autorisation de la communauté et en accord avec les entreprises et l'État* ». La Conacami exige également le paiement d'une compensation directe pour l'impact social et écologique qui peut être causé par la prospection, l'exploration et l'installation d'oléoducs. La Confédération refuse la servitude (*servidumbre*) minière et souligne que les bénéfices des redevances minières (*canon*) doivent permettre d'améliorer la qualité de vie de ces peuples et promouvoir un développement durable avec « *identité* » (Conacami, 2005 ; Paredes, 2006 : 507).

On remarque dans le discours de la Conacami l'apparition du concept de territorialité, qui était absent auparavant. Comme l'a signalé M. Paredes (*ibid.*), les demandes d'autonomie territoriale ont été particulièrement significatives parmi les organisations indigènes de l'Amazonie. Le concept de territorialité est né de la rencontre du mouvement amazonien et du mouvement écologiste international. L'accord 169 de l'OIT contribue aussi au développement et à la diffusion de ce concept en faisant par exemple la différence entre territoire et terres. La Conacami récupère ce concept de territorialité et celui de droits collectifs pour essayer de le faire appliquer au cas andin (*ibid.*).

Le virage politique de la Conacami est plus important que la simple revendication sur la terre. Il implique une demande de reconnaissance de la part de l'État d'un droit politique indigène sur le territoire. Ainsi, en 2005, ces revendications rejoignent celles du premier Sommet des peuples indigènes qui réclamaient de l'État cette reconnaissance.

Dans son nouveau discours, la Conacami demande donc le droit de prendre les décisions sur l'utilisation des ressources naturelles, ce qui traduit notamment, selon M. Paredes (2006 :

508), une proposition pour une plus grande décentralisation des décisions associées à l'activité minière.

Analysant ce discours à la lumière de celui d'autres organisations indigènes de Bolivie ou d'Équateur, D. Yashar (2005) souligne que ces revendications impliquent une nouvelle conception de la citoyenneté et de l'État vu comme État pluraliste censé promouvoir en même temps l'inclusion et l'autonomie. Selon D. Yashar (*ibid.*), les discours comme celui de la Conacami n'impliquent pas le séparatisme, mais ne renvoient pas non plus à une « simple » décentralisation. Au sens habituel du terme, la décentralisation suppose, dans une large mesure, des unités administratives homogènes (régions, municipalités, etc.) et une administration de chacune de ces unités selon un schéma unique de division du pouvoir entre les différents niveaux : local, régional, national. Le discours de la Conacami défie cette homogénéité administrative et propose que les peuples indigènes, de par leur identité collective et leur origine d'avant la formation des États latino-américains, ont des droits qui dépassent et transcendent ces limites administratives homogènes (Paredes, 2006 : 508).

Le concept de culture tient aussi une place très importante dans le nouveau discours de la Conacami. À ce propos M. Palacios affirme : « *Nous avons organisé pratiquement un tiers des communautés du pays ; sur un total de 6 000 communautés, nous avons organisé un peu plus de 1600 à 1700 communautés paysannes. Il existe encore le grand défi de continuer à nous construire comme une organisation communautaire plus grande, mais ce qui est clair pour nous, c'est que le thème important que nous avons incorporé très fortement est le concept de culture* ». Il propose une redéfinition de ce concept qui est la clef pour comprendre le processus d'ethnisation en cours : « *Quand la société occidentale urbaine parle de culture ou quand les cercles académiques parlent de culture, ils disent bien, la culture est le poncho ; mais la culture est le jupon, le chapeau, les sandales (ojotas), la quena, la zampoña, ou la danse. Bon, c'est même la nourriture. Alors ils comprennent la culture comme synonyme de folklore. Nous avons fait une re-conceptualisation de ce qu'est la culture. Pour nous la culture est l'organisation sociale, elle est l'organisation économique. Comment produit-on ? Quelle est relation entre la propriété de la terre et les territoires ? Elle a à voir avec la propriété collective des territoires communautaires. C'est aussi l'organisation politique, la culture est l'organisation politique. Alors on dit que l'organisation politique a à voir avec l'autonomie communale. Elle a à voir avec l'auto-gouvernance communale et avec l'auto-détermination du modèle de développement que nous voulons pour nos communautés. Et dans l'auto-gouvernement sont au moins incorporés les concepts de gouvernement communautaire et de bon gouvernement et de la fameuse phrase « commander obéissant ». Et cette organisation sociale, économique et politique a à voir avec l'organisation spirituelle, avec la relation spirituelle que nous avons avec la Mère Terre, avec nos Jircas, nos Achachilas, nos huacas, nos auquillos, qui sont nos ancêtres. Plusieurs de nos auquillos existent en vivant pour nous et nous transmettent des connaissances à travers au moins leurs ossements. Cette re-conceptualisation de la culture est une nouvelle manière d'affronter les problèmes et de les comprendre* ».

On reconnaît dans cette redéfinition de la notion de culture la notion de peuples indigènes. La culture apparaît comme la nouvelle source de droits collectifs à l'auto-détermination, et selon T. Turner (1993 : 424) « *une source de valeurs qui peuvent être converties en atouts politiques* ». Selon M. Sahlins (1993), la culture représenterait une nouvelle catégorie universelle qui subsume les cultures spécifiques, la forme culturelle de la nouvelle conjoncture historique globale : une métaculture ou culture des cultures.

Si M. Palacios reconnaît volontiers que plusieurs de ces concepts ont été empruntés par la Conacami au mouvement indigéniste international, il précise que son organisation prétend leur donner un contenu propre à la réalité péruvienne. À travers cette précision, il entend souligner le leadership de son organisation dans les revendications indigènes andines au Pérou : « *Plusieurs de ces concepts ne sont évidemment pas nés avec nous et ont été recueillis par le mouvement indigène continental, mais nous nous entendons pour que dans le cas péruvien, ils aient un contenu propre* ».

Depuis son virage politique, la Conacami est devenue l'organisation de référence dans les conflits miniers. Le renforcement de ses liens avec les mouvements indigènes équatorien et bolivien, à travers son insertion dans la CAOI, a augmenté son poids au niveau national et international et a permis l'émergence pour la première fois d'une solidarité avec une organisation amazonienne, l'AIDSESEP, comme cela est apparu en 2009, lors des mobilisations de Bagua en Amazonie péruvienne.

Lors des événements de Bagua, la Conacami a été en effet le principal soutien de l'AIDSESEP et pour la première fois dans l'histoire du Pérou, le clivage Andes/Amazonie s'est effacé au sein du mouvement indigène. C'est à cette occasion que la Conacami et l'AIDSESEP décidèrent de créer une plateforme commune de lutte et signèrent avec d'autres organisations sociales le « pacte national d'organisations andines, amazoniennes et côtières », très marqué par la lutte de défense des communautés paysannes et natives contre les activités extractives. La Conacami et l'AIDSESEP ont été parmi les principales instigatrices de l'élaboration de la loi de la consultation préalable, en accord avec la Convention 169 de l'OIT. Après pratiquement deux ans de débat et de longues tergiversations du Parlement et du gouvernement de A. Garcia, cette loi a été votée en août 2011 par le pouvoir législatif et promulguée le 6 septembre 2011 par le Président récemment élu, Ollanta Humala. Celui-ci a déclaré que cette norme est le premier pas de la construction d'une Nation qui respecte toutes ses nationalités.

## **II. Vers un mouvement indigène international : La Conacami, la COPPIP et la CAOI**

Avant même de quitter la présidence de la Conacami, M. Palacín, le premier président de cette organisation, fut élu président de la COPPIP (Coordination permanente des peuples indigènes du Pérou). La COPPIP fut créée en décembre 1997 lors du Ier Congrès National de Droits de l'Homme et Peuples Indigènes du Pérou, organisé à Cuzco par un groupe d'intellectuels. La COPPIP s'est constituée par l'union de plusieurs organisations indigènes et paysannes comme l'Association Interethnique de l'Amazonie Péruvienne (AIDSESEP), la Confédération Paysanne du Pérou (CCP), la Confédération Nationale Agraire (CNA), la Confédération des Nationalités de l'Amazonie Péruvienne (CONAP) et d'autres petites organisations indianistes (Pajuelo 2007 : 116-117).

En octobre 2001, le gouvernement de Alejandro Toledo a créé la Commission Nationale de Peuples Andins, Amazoniens et Afro-Péruviens (CONAPA), organisme dépendant de la Présidence du Conseil de Ministres. Parmi ses fonctions, figurait l'élaboration des politiques de l'État pour le développement des peuples indigènes. La composition de la CONAPA était mixte : sur 17 membres, 8 représentaient des ministères, 5 étaient élus par les peuples indigènes andins et amazoniens, et les 5 autres étaient des spécialistes de la problématique indigène. La COPPIP va participer à cette commission.

L'installation de la CONAPA et sa participation à cette commission ne firent qu'envenimer le conflit pour le contrôle de la direction de la COPPIP. L'enjeu était

considérable, notamment parce qu'il y avait des financements importants pour l'exécution de certains projets. Une situation de méfiance s'installa entre les dirigeants qui provenaient des organisations indianistes et les représentants des organisations amazoniennes, telle l'AIDSESEP derrière laquelle se sont alignées d'autres organisations d'incorporation plus récente telle que la Conacami. Ces organisations ont décidé en mai 2002 de former un sous-groupe et de changer le nom de la COPPIP. Elles vont la dénommer Coordination et non plus Conférence Permanente des Peuples Indigènes du Pérou. Pendant plusieurs semaines, la COPPIP-Conférence et la COPPIP-Coordination vont se disputer l'utilisation du nom et du logo institutionnel. Face à cette dispute, les organisations paysannes (CCP et CNA) ont décidé de se retirer. Finalement la COPPIP-Coordination a réussi son inscription dans les registres publics et a pris, par la force, le contrôle du local institutionnel. Cette division va se traduire aussi au niveau des relations avec la CONAPA : la COPPIP-Conférence maintiendra son soutien, tandis que la COPPIP-Coordination prendra ses distances et en viendra avec le temps à questionner la gestion de la CONAPA (Pajuelo, 2007).

Du côté de la CONAPA, les choses vont mal évoluer et en 2003 Eliane Karp va démissionner de la direction en arguant qu'il était temps que l'institution soit dirigée par un représentant indigène. Mais les véritables raisons de sa décision furent les dénonciations de la presse sur la mauvaise administration de l'institution, sur ses activités en tant que consultante sur le thème indigène et ses obligations à la direction de la Fondation « Pacha por el cambio », une ONG créée par E. Karp pour canaliser les ressources en faveur des populations indigènes (Pajuelo, 2007 : 120).

Face à cette situation, la COPPIP-Coordination va souligner l'échec de la CONAPA, et le besoin de créer un nouveau système institutionnel pour la défense des droits des peuples indigènes, dirigé par ses propres représentants. Elle décide de dénoncer l'État péruvien et de faire appel aux organismes internationaux pour refuser à la CONAPA le droit à la représentation indigène, en l'accusant d'utiliser le nom des peuples indigènes, de diviser les organisations et d'assumer des fonctions qui ne sont pas de son ressort (Pajuelo, 2007).

Face à tous ces problèmes, le gouvernement de Toledo décide en juillet 2004 de dissoudre la CONAPA et de créer un nouvel organisme chargé d'administrer les politiques publiques concernant les peuples indigènes : l'Institut National de Développement des Peuples Andins, Amazoniens et Afropéruviens (INDEPA).

Entre-temps les organisations de la COPPIP-Coordination, parmi lesquelles se trouve la Conacami, ont décidé d'impulser un « *processus autonome d'articulation, visant à la formation d'un mouvement politique indigène au Pérou* » (Pajuelo, 2007 : 122). Elles vont organiser en 2004, avec le soutien financier de Oxfam et d'IBIS-Danemark, une série de rencontres régionales consacrées à la discussion de la problématique indigène et aux possibilités de leur participation politique. C'est dans ce cadre qu'elles vont organiser, à Huancavelica, le Premier Sommet des Peuples Indigènes auquel j'ai déjà fait allusion. Pour R. Pajuelo (2007 : 122), « *cet événement a constitué un véritable jalon dans les luttes des organisations indigènes péruviennes* ». Pendant ce sommet, auquel ont participé 800 délégués provenant des différentes régions du pays, les organisations indigènes ont ratifié la décision de préserver leur autonomie par rapport à l'État et d'impulser la formation d'un mouvement politique indigène de portée nationale. « *Il s'agit, sans doute, du moment le plus intense atteint par les organisations indigènes péruviennes à la recherche de la formation d'une instance représentative de portée nationale* » (*ibid*).

Cependant, pour la Conacami, il va s'avérer difficile de continuer sur le chemin tracé lors du sommet de Huancavelica. La COPPIP-Coordination va traverser une période difficile entre 2005 et 2006, en partie du fait de problèmes internes de ses deux principales organisations qui doivent renouveler leur direction à ce moment-là. De plus, la Conacami est alors confrontée à une puissante campagne visant à la discréditer du fait de sa participation aux luttes pour la défense des communautés affectées par l'activité minière.

En 2006, la Conacami va impulser la création de la Coordination Andine des Organisations Indigènes (CAOI) conjointement avec ECUARUNARI d'Équateur et la CONAMAQ de Bolivie. Lors de sa fondation, le 17 juillet 2006, à Cuzco au cours d'une réunion à laquelle ont aussi participé la CCP et la CNA, la CAOI manifeste déjà son « rejet des États Unis Nationaux » et réclame la formation d'assemblées constituantes pour reconstruire « les territoires et l'institutionnalisation des Peuples Indigènes » et la refondation de ces pays en tant qu'« États Plurinationalaux qui nous incluent ». Miguel Palacín, l'ancien président de la Conacami, a assumé depuis cette date la coordination de la CAOI. Cette organisation cherche à promouvoir la défense internationale des droits collectifs des peuples indigènes en accord avec la Convention 169 de l'OIT, à défendre l'environnement dans les pays andins et en général en Amérique latine. La CAOI se définit comme une organisation « *représentative des Peuples originaires Indigènes Andins en processus de consolidation* ». Elle propose des alternatives pour le « *Bien Vivre* » (*Allin Kaway en Quechua, Sumaq Tamaña en Aymara, Intro Fuil Moguen en Mapudugun-Mapuche*). Elle a pour but de « *revaloriser les principes de la cosmovision andine en exerçant les droits collectifs au niveau territorial, politique, culturel et spirituel* » et pour mission de promouvoir « *l'intégration du mouvement indigène du Abya Yala [l'Amérique]* » et de développer des alliances avec des secteurs sociaux exclus, en mettant l'accent sur « les processus internationaux à partir des droits des Peuples » (CAOI, s/d).

La CAOI entend combiner une préoccupation pour l'environnement et la lutte pour la reconnaissance des droits des Peuples originaires. On peut lire dans une de ses brochures que son but est la « *Reconstruction territoriale, politique, économique et culturelle identitaire des Peuples Originaires Indigènes, dans le cadre de valeurs d'équilibre avec la Mère Terre/Pachamama/Ñuke Mapu, sur la base du respect à la biodiversité plurinationale de l'Abya Ayala, à partir de la reconnaissance et de l'exercice des droits collectifs des Peuples en alliance avec les mouvements sociaux* ». Le CAOI prône la transformation des États « Uninationaux » en États « Plurinationalaux » et la transformation vers des sociétés « Interculturelles » ainsi que le « *bannissement de toute forme d'exploitation, oppression et exclusion* » (*ibid.*). On peut reconnaître ici l'influence des concepts onusiens et en particulier celui d'autochtonie et sa relation avec toute la politique de protection de la biodiversité et l'environnement.

Regardons rapidement son programme politique. Parmi ses principales propositions, on trouve celle qui concerne les « *terres, territoires et ressources naturelles* ». Sur ce thème, la CAOI a plusieurs demandes concrètes, comme celles de déclarer l'intangibilité des territoires indigènes, de récupérer et de « nationaliser » les ressources naturelles des peuples indigènes et d'exiger le départ des compagnies transnationales qui se sont installées sur les territoires des communautés paysannes et indigènes et qui polluent l'eau et la terre. Elle demande la « *reconstitution des territoires ancestraux* » et « *d'arracher les terres communautaires aux États* » ; mais la CAOI demande également le « *respect du droit millénaire de la feuille sacrée* »



*de la coca en tant que patrimoine et utilisation des peuples originaires et indigènes* ». Finalement la CAOI demande à « ne pas commercialiser notre Mère-Terre ».

En ce qui concerne l'État, la CAOI prône la formation d'une Assemblée constituante et la construction d'un État plurinational, qui ait comme bases « *la complémentarité, la réciprocité, la redistribution et la rotation* ».

Pour ce qui est des droits collectifs, la CAOI demande le respect de la Convention 169 de l'OIT, mais aussi le droit à l'auto-détermination ainsi qu'à l'autonomie. Elle exige également le droit au territoire et aux ressources naturelles, à la culture et à l'identité, à la santé et à l'éducation. Elle focalise ses demandes sur les droits qu'ont les peuples originaires à être consultés surtout en matière d'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires.

Un autre point fort, de l'agenda politique de la CAOI, est la demande d'une « *reconstitution politique des peuples et nationalités du Tahuantinsuyo* ». Elle propose en fait la formation d'une Confédération des Nations Indigènes d'Abya Yala. Elle prône la récupération des terres communautaires sur la base du modèle des « *ayllus avec réciprocité, complémentarité, égalité, redistribution et solidarité* ». La CAOI demande également la mise en pratique d'une éducation interculturelle. Elle cherche enfin à développer un instrument politique qui puisse restituer les autorités « originaires ».

À travers ces propositions politiques, on peut mesurer le poids de la Conacami dans cette organisation. Leurs programmes se ressemblent beaucoup, surtout en ce qui concerne la territorialité, l'auto-détermination et le droit à la consultation. De la même façon, on peut y déceler l'influence des mouvements indianistes bolivien et équatorien.

La Conacami a donc joué un rôle central dans la construction d'un mouvement national indigène au Pérou. À partir du moment où elle a décidé de politiser la culture et d'ethniciser son discours afin de pouvoir bénéficier du manteau protecteur de l'OIT, elle a tracé la voie dans laquelle s'inscrit ou doit s'inscrire la lutte des communautés paysannes contre les compagnies minières. Depuis son virage politique, la Conacami est devenue l'organisation de référence dans les conflits miniers. Elle a aussi joué un rôle de premier ordre dans l'organisation d'un mouvement indigène pan-andin. Mais nous avons également montré l'influence capitale de certaines ONG internationales dans le processus d'ethnicisation de la Conacami et dans la construction d'un mouvement indigéniste national et international.

Cette convergence entre ONG internationales et organisations indigénistes nationales n'est pas spécifique au monde andin et illustre bien les relations entre le monde globalisé et les processus de construction des « autochtonies ».

### **Références bibliographiques**

CONACAMI (2005), *Boletín Informativo Willanakuy*, Lima, [www.conacami.org.pe](http://www.conacami.org.pe)

DE ECHAVE, J. (2009), « Minería y conflictos sociales en el Perú », in De Echave, J., et al. (coord.), *Minería y territorio en el Perú : Conflictos, resistencias y propuestas en tiempos de globalización*, Lima, Programa Democracia y transformación global, Conacami, Cooperación, UNMSM, pp. 107-132.

PAJUELO, R. (2007), *Reinventando comunidades imaginadas. Movimiento indígena, nación y procesos sociopolíticos en los países centroandinos*, Lima IFEA-IEP.

PAREDES, M. (2006), « Discurso Indígena y conflicto minero », in Iguñiz, J. et al. (édit.) *Sepia XI. Perú : El Problema Agrario en debate*, Lima, Sepia, pp. 501-540.

- SAHLINS, M. (1993), « Good-bye Tristes Tropes : Ethnography in the Context of Modern World History », *Journal of Modern History*, 65, pp. 1-25.
- TURNER, T. (1993), “Anthropology and Multiculturalism: What is Anthropology That Multiculturalists Should be Mindful of it?”, *Cultural Anthropology*, 8-4, pp. 411-429.
- YASHAR, D. (2005), *Contesting Citizenship : The Rise of Indigenous Movements and the Postliberal Challenge*, Cambridge, Cambridge University Press.